

Vars
LA FORÊT BLANCHE



REGISTRE PUBLIC

D'ACCESSIBILITÉ

OFFICE DE TOURISME DE VARS



Bureau de Vars les Claux : 15 Allée Charlot 05560 Vars les Claux

Bureau de Sainte Marie : 22 Rue du Queyron 05560 Vars Sainte Marie

04.92.46.51.31
info@otvars.com

Président : Jérôme HOSSZU
Directeur : Nicolas RESTOUT

Etablissement ERP de catégorie 5

NOS ENGAGEMENTS / EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

L'Office de Tourisme s'engage à accueillir tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, mental), et à améliorer en continu l'accessibilité de ses services, notamment dans le contexte spécifique de la montagne.

L'ACCESSIBILITÉ / BUREAU VARS LES CLAUX

Accès au bâtiment

- Entrée accessible de plain-pied : ✓
- Largeur de porte adaptée : ✓
- Porte ouverture manuelle : ⚠
- Vitres comportent des éléments repérage à deux hauteurs : ✓
- Signalétique visible et lisible : ✓
- Stationnement PMR à proximité : ✓



Accueil du public

- Banque d'accueil adaptée (hauteur) : ✓
- Personnel sensibilisé au handicap : ✓
- Boucle magnétique pour malentendants : ✓

Circulation intérieure

- Espaces de circulation adaptés : ✓
- Absence d'obstacles (marches, seuils) : ✓
- Ascenseur : ✓



L'ACCESSIBILITÉ / BUREAU VARS-SAINTE-MARIE

Accès au bâtiment

- Entrée accessible avec rampe : ✓
- Largeur de porte adaptée : ✗
- Porte à ouverture manuelle : ⚠
- Signalétique visible et lisible : ✓
- Stationnement PMR à proximité : ✓



Accueil du public

- Banque d'accueil adaptée (hauteur) : ✓
- Personnel sensibilisé au handicap : ✓
- Boucle magnétique pour malentendants : ✓

Circulation intérieure

- Espaces de circulation adaptés : ✓
- Absence d'obstacles (marches, seuils) : ✓



BUREAU VARS LES CLAUX / BUREAU VARS-SAINTE-MARIE

Accessibilité des services touristiques

Les brochures sont rangées par thème avec un pictogramme.

Activités

- Informations sur les activités adaptées : ✓

Accès aux remontées mécaniques

- Informations sur l'accessibilité des remontées : ✓

Hébergements

- Liste d'hébergements accessibles disponible : ✓

Accessibilité de l'information

Supports disponibles

- Documentation en gros caractères : ✗
- Version numérique accessible : ✓
- Vidéos sous-titrées : ✗

Site internet

- Conforme aux normes d'accessibilité (RGAA) : En cours ⚠
- Outils d'accessibilité (contraste, lecture audio...) : ✗

Notre situation géographique, en montagne, ainsi que le vieillissement de nos infrastructures, ne permettent malheureusement pas de garantir un accès complet à l'ensemble des prestations pour les personnes à mobilité réduite.

Formation du personnel

- Sensibilisation au handicap : ✓
- Formation spécifique (accueil PMR, handicap invisible...) : ✓
- Date de la dernière formation : 9 Juin 2026
« Accueillir des publics en situation d'handicap »

L'équipe accueil se compose :

- Responsable accueil à l'année : formée
- Conseiller-ère en séjour en hiver et été : sensibilisé-e

Améliorations prévues

Actions prévues :

- Mise aux normes de notre site internet selon le RGAA – Fin 2026

Annexes :

- Note de service : Sensibilisation accueil du public en situation d'handicap
- Auto évaluation label Tourisme & Handicap



ACCUEIL / PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP

Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation handicap

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids ... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible. Près de 80% des situations de handicap sont invisibles.

L'office de tourisme de Vars souhaite sensibiliser le personnel à l'accueil des personnes en situation d'handicap.

Merci de prendre connaissance des actions ci-dessous et de bien vouloir les mettre en pratique à compter de ce jour.



La déficience auditive :

- Présentez-vous et indiquez-lui votre fonction (n'hésitez pas à écrire votre nom car les noms propres sont difficiles à comprendre.
- Parlez à la personne de face, lentement sans élever le ton mais en veillant à articuler pour faciliter la compréhension. S'assurer que l'information est bien comprise. Utiliser un vocabulaire simple et concret. Dans le cas de difficultés de communication il peut être utile de proposer à la personne d'écrire ce qu'on veut lui dire.
- Afin que la personne sourde ou malentendante puisse s'exprimer, distribuer-lui systématiquement des programmes et plans et proposez-lui papier et crayon.



La déficience mentale :

- Soyez attentif, disponible, exprimez-vous clairement, distinctement et simplement de préférence sur le mode affirmatif en évitant les longues explications verbales.
- Restez naturel et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- Écoutez attentivement la personne et laissez-lui le temps de s'exprimer.
- Si c'est un groupe, il est conseillé d'identifier dans ce groupe une personne référente.

ACCUEIL / PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP



La déficience motrice :

- Pour parler à une personne en fauteuil derrière un comptoir, placez-vous à sa hauteur.
- Donnez une information sur l'accessibilité fiable et précise. L'information doit permettre à la personne handicapée de juger si elle pourra utiliser une structure de façon indépendante ou si elle aura besoin d'aide.
- Orientez la personne en situation d'handicap physique sur une direction accessible pour elle.
- Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manoeuvres.



La déficience visuelle :

- Adressez vous directement à la personne aveugle et malvoyant.
- Présentez vous de façon claire, en précisant votre nom et votre fonction et avertissez-la quand vous la quittez.
- Ne prenez jamais son bras par surprise
- Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- Utilisez les repères « droite, gauche, devant... » et évitez les indications telles que « ici, là, làbas... »
- Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non à son accompagnateur.

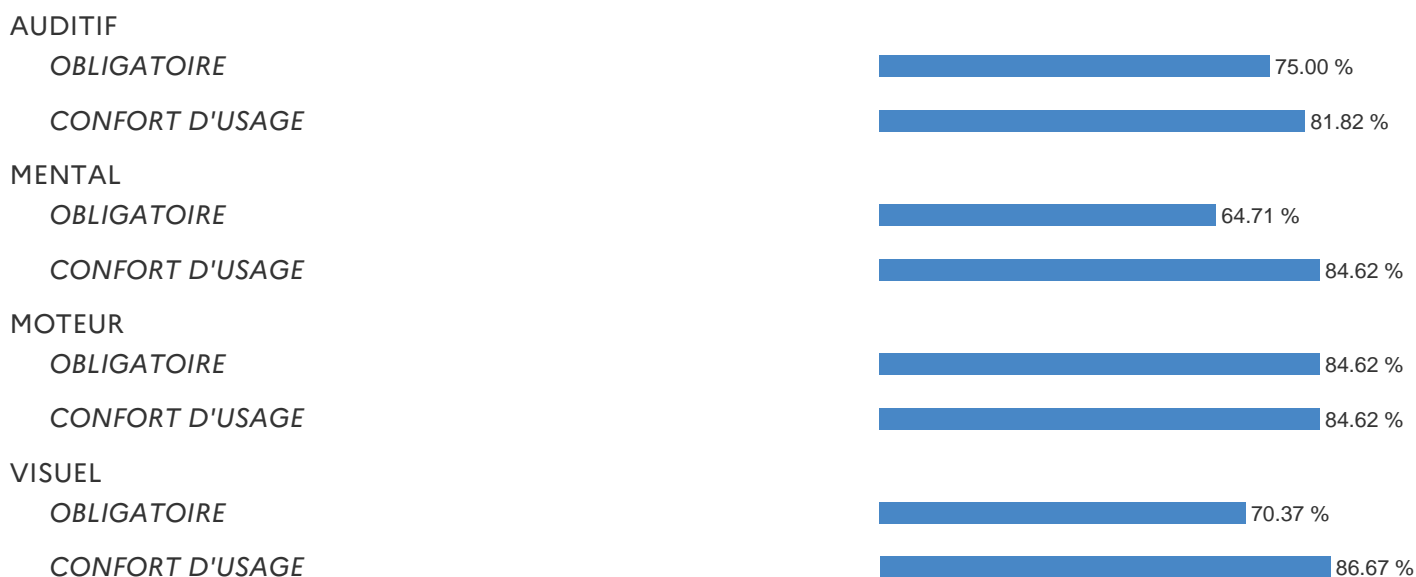
Evaluation Label Tourisme & Handicap

administratif@otvars.com

Filière : Information touristique

Date de l'évaluation : 23/04/2026

Taux de conformité



Taux de confort d'usage par séquence détaillée

	AUDITIF	MENTAL	MOTEUR	VISUEL
SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ÉCLAIRAGE	80	83	90	81
ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC	86	83	89	90
OUTILS ET DOCUMENTS	80	67	80	60
SANITAIRES	0	0	0	0
VISITES	0	0	0	0
PRÉVENTION	0	0	0	0
INFORMATIONS ACCESSIBILITÉ	75	75	75	75



Les points à corriger

Signalétique	75.00 %
Cheminements extérieurs et intérieurs	88.89 %
Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)	83.33 %
Information	0.00 %
Documentation	71.43 %
Sécurité	0.00 %
Informations accessibilité	75.00 %



Les questions suivantes nécessitent votre attention (plan d'action) :

Critères confort d'usage

6 - CRITÈRE CONFORT D'USAGE. Signalétique texte/image.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Informations concises, faciles à lire et à comprendre. Contrôle visuel. Coef 2. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL

Critères obligatoires

10 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Cheminement du parking à l'entrée du bâtiment détectable à l'aide d'une bande de guidage au sol ou repérable par un changement de couleur menant à un guichet ou une réception situé à plus de 5 m de l'entrée accessible et de biais. Cheminements intérieurs concernés également. Contrôle visuel. Handicap(s) : VISUEL

23 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Première et dernière contremarche de couleur contrastée.

Oui Non Non concerné

Non concerné si absence d'escalier. Contrôle visuel. Handicap(s) : VISUEL

42 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Affichage des informations générales et des outils à disposition du public sur le lieu et sur le site internet.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Informations générales, accès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, coin boutique, moyens de paiement en cas de vente de prestations, etc. Contrôle documentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL

49 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Recensement de l'offre touristique locale adaptée actualisé régulièrement.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Document recensant les offres labellisées TH, les services publics adaptés (poste, mairie, toilettes publiques, transports, commerces, itinéraires adaptés, etc.) ainsi que les contacts des associations locales de personnes handicapées. Contrôle documentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL

52 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Principaux documents d'accueil et d'information rédigés en grands caractères et en braille intégral ainsi qu'une information audio sur support adapté ou site web.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères type Arial ou Helvetica par exemple. Corps minimum 16. Contrôle documentaire. Handicap(s) : VISUEL

53 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Principaux documents d'accueil et d'information rédigés en version facile à lire et à comprendre.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Validation FALC. Contrôle documentaire. Handicap(s) : MENTAL

73 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Affichage des consignes de sécurité en gros caractères et accompagnés de symboles.

Oui Non Non concerné

Pas de Non concerné possible. Vérification de l'affichage des numéros d'urgence (112, 18, 15) et notamment du 114 pour le handicap auditif. Contrôle documentaire. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL

74 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points d'eau, etc.).

Oui Non Non concerné

Non concerné si absence de lieu dangereux. Barrières de plus de 1,00 m, haies denses de plus de 0,50 m ou clôture. Système permettant l'éveil de la vigilance des piétons. Contrôle visuel. Handicap(s) : MENTAL - VISUEL

79 - CRITÈRE OBLIGATOIRE. Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA.

Oui Non Non concerné

Non concerné si moins de 10 salariés et si le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros. Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (www.accessibilite.numerique.gouv.fr). Vérification de la déclaration d'accessibilité sur le site internet. Contrôle à distance. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL